

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Avignon, le 28 novembre 2018

Tel. 04.32.44.89.30

18/178

**Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès
au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe
(Ancienne dénomination : adjoint administratif de 1ère classe)**

Le Président du Centre de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1ère classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n°15-102 du 18 juin 2015 portant ouverture d'un concours d'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe,

Vu l'arrêté n°16-033 du 4 mars 2016 portant composition du jury du concours d'adjoint administratif territorial de 1ère classe,

Vu l'arrêté n°16-040 du 10 mars 2016 modifiant la liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe,

Vu le procès-verbal des délibérations du jury de la réunion d'admission du concours d'adjoint administratif de 1ère classe session 2016,

Vu l'arrêté n°16-081 du 12 juillet 2016 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe,

Vu l'arrêté n°16-152 du 25 novembre 2016 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe,

Vu l'arrêté n°17-119 du 17 juillet 2017 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (Ancienne dénomination : adjoint administratif 1ère classe),

Vu l'arrêté n°18/149 du 7 août 2018 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (Ancienne dénomination : adjoint administratif 1ère classe),

Considérant que BAYOL AMANDINE ET CHAUMERY CAROLINE ont été recrutées en qualité de stagiaires sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et qu'elles doivent être radiées,

Considérant que AUGIER VANESSA, BESATO LIONEL, BOUILLANNE ELSA, BOVAS JULIE, GRENIER MICKAEL, HUYNH CONG SON CA et TARRICO CHRYSTELLE n'ont pas fait connaître leur intention d'être maintenus sur la liste d'aptitude et qu'ils doivent être radiés,

Considérant les demandes de réinscription reçues par le Centre de Gestion de Vaucluse,

ARRETE

Article 1 : A compter du 25 novembre 2018, la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe est établie, par ordre alphabétique, comme suit :


Concours externe : (17 lauréats)

BARDON	Séverine
CHAUMARD	Nathalie
D'AGOSTINO	Alicia
DIJOUX	Isabelle
FERRARA	Audrey
FORGEAT	Aurore
GOUYS	Carole
GUICHARD	Cindy
HUMBERT	Tiphaine

IMBERT	Fanny
LE	Bérénice
MARCOTTE DE SAINTE	
MARIE	Gabrielle
MOURET	Elena
ORCHAMPT	Esther
SCHULT	Ingrid
SIMON	Noémie
VIDAL	Geneviève

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.


Le Président,

Maurice CHABERT